

Règlement d'ordre intérieur Unité Scouts de Lambusart



Sommaire :

- Points 1 à 3 : L'unité et le scoutisme.....P2
- Points 4 à 6 : Inscription et cotisation.....P2
- Points 7 à 11 : Réglementation et sanctions.....P3
- Points 12 & 13 : Informations de clôture.....P3 et 4

- 1) L'unité des Scouts de Lambusart est une organisation de fait indépendante faisant partie de la fédération WFIS ASBL et du Site Scouts – XIII Impeesa .
Association sans but lucratif qui a pour action de faire vivre le Scoutisme aux jeunes encadré par des animateurs bénévoles.
 - A. Fédération WFIS : World Federation Independent Scouts « Fédération des Scouts indépendant » en Français. Qui a pour but la pédagogie du Scoutisme Traditionnel de Baden Powell « Fondateur du Scoutisme ».
 - B. Site Scouts – XIII Impeesa : met à disposition ses bâtiments pour l'unité et s'occupe des diverses assurance.
- 2) L'unité de Lambusart inspire ses activités et son éducation sur base des 10 lois Scouts et du projet éducatif de la Fédération.
Elle déclare accueillir les enfants dont les parents adhère à ce projet éducatif, projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.
- 3) Le Scoutisme existe à Lambusart depuis 1967 par une patrouille d'éclaireurs.
L'unité Scoute quand à elle, fût ouverte en 1972.
- 4) Les coordonnées des membres sont prises à l'inscription.
Tout changement administratif (adresse, N° de téléphone, ...) sera communiqué à l'animateur responsable de section ou à l'animateur d'unité par mail, téléphone ou avant la réunion afin de mettre à jour les données.
Sur simple demande, en cas de départ de notre unité, c'est donné seront effacer.
- 5) La cotisation goûter (hors extra activité)
Le montant est 1,50€ par samedi.
- 6) La cotisation annuel comprend l'affiliation ainsi que l'assurance.
Le montant est indiquer sur le document transmis à chaque membre.
L'assurance intervient en cas d'accident corporel.
Celle-ci n'intervient ni pour les vols, ni pour les dégâts matériels comme bris de lunettes ou détériorations.

- 7) L'unité Scoute est en droit de sanctionner des comportements qui ne respectent pas les autres ou qui les mettent en danger : l'indiscipline, le manque de politesse, la brutalité dans les jeux, la détérioration du matériel ou des locaux.

En fonction de la gravité, de la répétition et de l'âge :

- Rappel à l'ordre ou réprimande
- Un travail à effectuer dans les locaux durant 1 réunion
- Avertissement allant de 1 à 4 réunions de suspension
- Renvoi définitif avec dossier allant à la fédération

- 8) Les objets OVNI (nuisible à la sociabilité du scoutisme)

- Les consoles portables, I-Pad ou autres jeux sont interdit.
- Les GSM sont tolérés dans le cas où celui-ci est nécessaire pour le retour à la maison.
Mais en aucun cas, celui-ci ne devra être utilisé en réunion.
Il devra rester en poche.

Tout objet repris par un animateur, pourra faire l'objet d'une sanction.

- 9) Interdiction d'apporter des chips, coca, ...

- 10) La tenue du scout doit-être correct et représentative de sa section « en fonction du temps » (foulard, sweat ou chemise, T-Shirt jeans bleu, short bleu ou beige, ...).
Les chaussures à talon et le maquillage abusif (de type sortie en soirée) sont interdits
Les nouveaux vêtements (chaussure, pantalon, ...) sont à éviter afin de ne pas les abîmer en activité.

Si le scout se présente sans son uniforme de base, l'animateur responsable de section peu suspendre celui-ci de l'activité.

- 11) Toute situation personnelle (familiale, couple, école, amitié, ...) ne devra en aucun cas interférer sur l'animation.

- 12) Outre sa fonction d'animé des enfants, Les Scouts WFIS ont une pédagogie ne peut fonctionner qu'à travers un partenariat (parents – animés – animateurs) qui reconnaît les rôles et les compétences des uns et des autres ainsi que le cadre de vie de tout un chacun.

Unité Scouts Impeesa de Lambusart
www.lesscoutsdelambusart.be
scoutsdelambusart@hotmail.com
Compte bancaire : BE03 0689 3174 8984

13) Les divers documents sont accessible, disponible et téléchargeable sur notre site
www.lesscoutsdelambusart.be :

- R.O.I.
- Règlement des données personnelles (RGPD)
- Cotisation annuelle
- Fiche médicale
- Autorisation parents
- Droit à l'image